



SAINT PRIEST HANDBALL

grandir ensemble

ASSEMBLEE GENERALE 2020-21 DU 10/10/21 – RAPPORT DU SECRETARIAT

BILAN 2020-21



- Point sur les licences : **une baisse**, entre 2019 et 2020, **de 25%** liée à la Covid19.

Saison	Homme	Femme	Total
2020 / 2021	160	55	215
2019 / 2020	211	75	286

- Focus sur les licences « Dirigeant » : une moindre baisse, égale à 10%

Saison	Homme	Femme	Total
2020 / 2021	22	14	36
2019 / 2020	25	16	41



Établissement des licences :

- Maintien de permanences physiques pour l'établissement des licences : Choix de privilégier le contact tout en laissant également la possibilité au licencié d'effectuer une majeure partie de l'inscription par internet.
- Ce dispositif a été maintenu pour le début de saison 2020/2021.
- Une présence de la commission équipement lors des permanences licences.

- Une grande rigueur administrative sollicitée par la ligue : une grande satisfaction car la majorité des documents fournis par les parents ou licenciés sont conformes aux demandes (certificat médical, autorisation parentale, etc.).



Vote des membres pour le conseil d'administration :

Suite à l'assemblée générale de fin de mandat de 4 ans effectuée en fin de saison 2019-2020, tous les membres du conseil d'administration ont démissionné. Les nouveaux postulants, licenciés, ont exprimé leur volontariat pour intégrer le CA pour les saisons suivantes. Il s'agit de :

- Denis Crassava, Gérard Urbinati, Lionel Creach, Arnaud Thivend, Gaelle Thivend, Yannick Dupond, Franck Donnet, Philippe Tarri, Peggy Chemin, Michel Clerc, Jean-Michel Tuli, Alexandre Wadbled, Thierry Tollé.
- A l'issue du vote électronique, les personnes indiquées supra sont désignées membres du conseil d'administration du SPHB à compter du début de la saison 2020-2021



- Evolution du logiciel « Gesthand » mis en place par la fédération, qui permet, entre autres, d'établir les licences.
 - Suite à l'obligation d'informer le licencié de la répartition des coûts de chaque licence, ce logiciel a subi des modifications qui devront permettre d'avoir une vue plus précise des parts de chaque entité (club, comité, ligue et fédération). A ce jour, certaines licences précisent correctement cette répartition, d'autres non. Cette difficulté sera réparée pour la saison prochaine.
- Suite à l'arrêt complet des compétitions après 1 trimestre la saison dernière, en dehors des aides de l'état (pass sport octroyé au regard des ressources du foyer), le club a décidé de diminuer de moitié la part de la cotisation qui lui revient pour les licenciés renouvelant leur licence pour la saison 2021-2022. Celle-ci est cumulative avec celles octroyées par la fédération, la ligue et le comité.